



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5

Numéro de la demande : 2015-6230
Demande : Nouvelle propriété chimique de la préparation commerciale : garantie, identification, proportion et type des produits de formulation
Produit : ZIDUA SC
Numéro d'homologation : 32542
Matière active (m.a.) : Pyroxasulfone
Numéro de document de l'ARLA : 2622628

But de la demande

Le but de cette demande est d'homologuer le produit ZIDUA SC pour la suppression avant la plantation et comme traitement de prélevée ou de postlevée hâtive de graminées, de l'amarante rugueuse et l'amarante à racine rouge dans le maïs de grandes cultures et le soja.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit ZIDUA SC est formulé sous la forme d'un composé en suspension contenant du pyroxasulfone à une concentration nominale de 500 g/L. Il a une densité de 1,2 g/mL et un pH de 6,32. Les données requises sur les propriétés chimiques de la préparation commerciale ZIDUA SC ont été transmises, examinées et jugées acceptables.

Évaluations sanitaires

ZIDUA SC a présenté une faible toxicité aiguë par les voies orale et cutanée ainsi que par inhalation. Il ne s'est pas révélé irritant pour les yeux, mais est légèrement irritant pour la peau des lapins. Il n'est pas un sensibilisant cutané pour la souris.

On a évalué l'exposition professionnelle et les risques découlant de l'utilisation du produit ZIDUA SC pour supprimer les espèces annuelles de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grandes cultures et le soja. On n'a relevé aucun risque sanitaire préoccupant et aucun n'est prévu quand les travailleurs suivent le mode d'emploi de l'étiquette et portent toutes les pièces de l'équipement de protection individuelle énumérées sur l'étiquette.

Le mode d'emploi approuvé de la préparation commerciale ZIDUA SC est similaire à celui du précédent produit cité. Le profil d'emploi homologué peut étayer le profil d'emploi approuvé du produit ZIDUA SC compte tenu de la similitude des traitements aux stades avant la plantation et

de la prélevée dans le maïs de grandes cultures et le soja et de postlevée hâtive (jusqu'au stade des 4 feuilles) dans le maïs de grandes cultures, et que les deux formulations sont diluées dans l'eau avant l'application. L'exposition par le régime alimentaire aux résidus de pyroxasulfone découlant de l'emploi du produit ZIDUA SC ne posera pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

L'homologation du produit ZIDUA SC est acceptable sur le plan environnemental. Les préoccupations pour l'environnement ont été atténuées grâce à l'ajout d'énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Le pyroxasulfone est un herbicide du groupe 15 de la famille chimique des pyrazoles. Toutes les préparations commerciales contenant du pyroxasulfone sont actuellement formulées comme granulés mouillables. Certains utilisateurs préfèrent les herbicides liquides; par conséquent, la formulation liquide du produit ZIDUA SC peut fournir une valeur ajoutée aux yeux de ces utilisateurs.

L'information sur la valeur du produit présentée inclut des données provenant de 28 essais répétés sur de petites parcelles au champ qui ont été menés à la grandeur de diverses écozones en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan en 2015. L'efficacité du produit ZIDUA SC et la tolérance des cultures à ce produit appliqué seul ou dans un mélange en cuve avec les herbicides énumérés sur son étiquette ont été jugés équivalents sur le plan agronomique au produit précédent cité.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'examen des renseignements disponibles et juge qu'elle est capable d'appuyer l'homologation complète de la préparation commerciale ZIDUA SC. **Références**

Numéro de document de l'ARLA	Références
2583313	2015, DACO 3 – Chemistry Requirements for the Registration of Manufacturing Concentrates and End-Use Products Formulated from Registered Sources of Active Ingredients, DACO Requirements 3.1.1- 3.1.4, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3, 3.1.4 CBI
2583314	2014, BAS 820 01 H: Group A - Product identity, composition, and analysis, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.4.2 CBI
2583315	2014, GLP Validation of analytical method AFR0103/01: Determination of Pyroxasulfone (BAS 820 H) content in BAS 820 01 H formulation by reverse-phase HPLC using UV detection, DACO: 3.4.1 CBI
2583316	2014, BAS 820 01 H: Determination of physical properties and oxidation reduction, DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
2583317	2014, Accelerated storage stability report (2 weeks at 54°C) - BAS 820 01 H: Storage stability and corrosion characteristics in commercial type containers, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
2583318	2014, BAS 820 01 H - Determination of physical-chemical properties according to Directive 94/37/EC (Regulation EC No. 440/2008), DACO: 3.5.11,3.5.12 CBI
2583319	2015, DACO 3.5.4_3.5.5_3.5.13_3.5.15, DACO: 3.5.13,3.5.15,3.5.4,3.5.5 CBI
2583320	2014, BAS 820 01 H - Acute oral toxicity study in rats, DACO: 4.2.1
2583321	2014, BAS 820 01 H - Acute dermal toxicity study in rats, DACO: 4.2.2
2583322	2014, BAS 820 01 H: 4-hour acute inhalation toxicity study in the rat, DACO: 4.2.3
2583323	2014, BAS 820 01 H - Acute eye irritation in rabbits, DACO: 4.2.4
2583324	2014, BAS 820 01 H - Acute dermal irritation / corrosion in rabbits, DACO: 4.2.5
2583325	2014, BAS 820 01 H - Skin sensitisation: Local lymph node assay, DACO: 4.2.6
2583326	2015, 5.2- Use Description/ Scenario (Application and Post Application)- ZIDUA SC, DACO: 5.2
2583309	2015, ZIDUA SC Value 10- Application to Register ZIDUA SC, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, and 10.5.4.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.